



La Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi de la région d'île de France

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région d'Ile de France est composée des membres suivants :

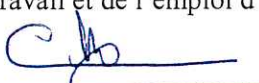
Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Organisation d'appartenance
Représentant salarié	BALLET Joana	Accompagnatrice multimédia	CFDT
Représentant salarié	BRIMBOEUF Marcel	Educateur	CFDT
Représentant salarié	THOUVENEL Joseph	Rédacteur web	CFTC
Représentant salarié	DELORIDO Sandrine	Secrétaire administrative	CGT
Représentant salarié	GUILLARD Julie	Secrétaire juridique	CGT
Représentant salarié	RAPIN Sylvain	Luthier	CGT
Représentant salarié	TGHOUD Taïbi	Secrétaire	CGT
Représentant salarié	SAOUD Hassina	Secrétaire	CGT-FO
Représentant salarié	NUNES Antonio	Chauffeur livreur	UNSA
Représentant employeur	GIGNOUX Aude	Gérante	CPME
Représentant employeur	HISSETTE Renaud	Gérant	CPME
Représentant employeur	PIERREPONT Marc	Directeur	CPME
Représentant employeur	ROUBAUD Philippe	Gérant à la retraite	CPME
Représentant employeur	TROY Jackie Xiohua	Gérante	CPME
Représentant employeur	HATTAIS Sylvie	Dirigeante d'entreprise	MEDEF
Représentant employeur	HENCKES Bruno	Gérant	MEDEF

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE, sis square Stalingrad - BP 217 - 93533 Aubervilliers Cedex.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Aubervilliers, le 22 juin 2017

La directrice régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile de France,



Corinne CHERUBINI